

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le mardi 8 août 2017, à 19 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

**Sont aussi présents les membres du conseil suivants :**

M. Raynald Gobeil, district n° 1  
M<sup>me</sup> Rollande Côté, district n° 2  
M. Jules Bouchard, district n° 3  
M. Claude Tremblay, district n° 5  
M. Jean-François Néron, district n° 6

**Assiste également à cette séance :**

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

**Est absent :**

M. Romuald Tremblay, district n° 4

**Nombre de citoyens présents : 0**

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de paiement - Demande de paiement no 3 – Construction Guy Bonneau inc.
4. Adoption du plan d'intervention – révision no 5
5. Cession d'un terrain municipal à M. Jocelyn Larouche dans le cadre de la réforme cadastrale
6. Acquisition d'un terrain situé dans le quartier Gobeil
7. Adjudication de contrat – construction d'un système d'évaluation du crédit d'enlèvement et de suivi de l'intégrité des membranes de nano filtration (unité de lavage des membranes)
8. Achat de calcium pour l'entretien des chemins
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-François Néron  
Appuyé par Claude Tremblay

17-162

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

**Adoptée**

**3. AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE DE PAIEMENT N° 3 – CONSTRUCTION GUY BONNEAU INC.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement 344-16 relatif à la construction d'un édifice municipal et communautaire

**ATTENDU QUE** l'entreprise Construction Guy Bonneau inc. est mandatée pour effectuer les travaux de construction

**ATTENDU QUE** la demande de paiement n° 3 a été émise par Construction Guy Bonneau inc. et recommandée par M. Léo Lapointe de la firme Léo Lapointe, architecte au montant de 345 693, 96 \$ taxes incluses

17-163

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Raynald Gobeil

Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que sur recommandation de M. Léo Lapointe de la firme Léo Lapointe, architectes, la Municipalité de Saint-Nazaire autorise le paiement du décompte progressif n° 3 à l'entreprise Construction Guy Bonneau inc. au montant de 345 693,96 \$ taxes incluses

**Adoptée**

**4. ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION – RÉVISION NO 5**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention no 22329-IC-RAP-0001-R5, révision n° 5, préparé par la firme Cegertec WorleyParsons inc.

17-164

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil acceptent la révision n° 5 du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Cegertec WorleyParsons inc., no 22329-IC-RAP-0001-R5, révision n° 5 datée du 5 juillet 2017

**Adoptée**

**5. CESSION D'UN TERRAIN MUNICIPAL À M. JOCELYN LAROUCHE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME CADASTRALE**

**ATTENDU QUE** les travaux de rénovation cadastrale ont été effectués sur le territoire de la municipalité

**ATTENDU QUE** ces travaux ont révélé que la municipalité est propriétaire d'un terrain situé sur une partie du lot 26 du rang 5 Canton Taché (n° d'inscription 98973)

**ATTENDU QUE** ce terrain a une dimension de 19,68 m par 38,10 m et est borné au sud à la rivière Gervais, au nord et à l'est au lot dont il fait partie et à l'ouest au lot 27 du rang 5 Canton Taché

**ATTENDU QUE** ce terrain n'est d'aucune utilité pour la municipalité

17-165

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité cède à M. Jocelyn Larouche le terrain situé sur une partie du lot 26 du rang 5 Canton Taché dont la municipalité est propriétaire au coût de 1 \$ plus les taxes applicables

Que la Municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer tous

les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente

**Adoptée**



## 6. ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LE QUARTIER GOBEIL

**ATTENDU QUE** les travaux de rénovation cadastrale ont été effectués sur le territoire de la municipalité

**ATTENDU QUE** ces travaux ont révélé que M. Raynald Gobeil est propriétaire d'un terrain situé sur une partie du lot 24 du rang 5 Canton Taché dont le plan est annexé à la présente résolution et représenté par le numéro cadastral 5 683 899

**ATTENDU QUE** M. Raynald Gobeil désire céder ce terrain à la municipalité

### **EN CONSÉQUENCE**

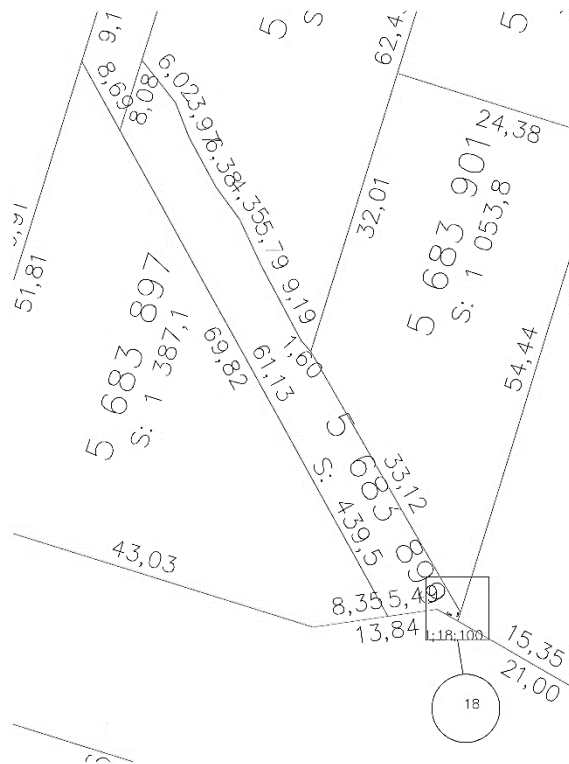
Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Jean-François Néron  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

17-166

Que la municipalité acquiert auprès de M. Raynald Gobeil le terrain situé sur une partie du lot 24 du rang 5 Canton Taché au coût de 1 \$ plus les taxes applicables

Que la Municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente

**Adoptée**



**7. ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION D’UN SYSTÈME D’ÉVALUATION DU CRÉDIT D’ENLÈVEMENT ET DE SUIVI DE L’INTÉGRITÉ DES MEMBRANES DE NANO FILTRATION (UNITÉ DE LAVAGE DES MEMBRANES)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d’offres sur invitation pour l’achat d’une machine pour nettoyer les membranes de l’usine de filtration

**ATTENDU QUE** les entreprises suivantes ont été invitées à déposer une offre de services :

- Les Équipements Lapierre inc.
- H2O Innovation inc.
- Pompacktion inc.

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu l’offre de service suivante avant le 20 juillet 2017 14h :

<b>Nom de l’entreprise</b>	<b>Offre de prix (taxes incluses)</b>
Les Équipements Lapierre inc.	88 305,40 \$

**ATTENDU QUE** la soumission de *Les Équipements Lapierre inc.* est conforme

17-167

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat pour la construction d’un système d’évaluation du crédit d’enlèvement et de suivi de l’intégrité des membranes de nano filtration au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Les Équipements Lapierre inc.* au montant de 88 305,40 \$ taxes incluses.

**Adoptée**

## 8. ACHAT DE CALCIUM POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

**ATTENDU QU'**une sablière est en opération dans le rang 8

**ATTENDU QUE** cette sablière fournit du sable au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de la voie de contournement de la route 169

**ATTENDU QUE** l'importante circulation de véhicules lourds occasionne des dommages au chemin ainsi que de la poussière

**ATTENDU QUE** la municipalité a dû étendre la majeure partie de ses réserves de calcium dans le rang 8

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à l'achat de calcium supplémentaire pour l'entretien des chemins

17-168

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité achète six ballots de calcium auprès de Sel Warwick au montant de 3 570,00 \$ plus les taxes

Que le tout soit payable à même les revenus reportés des carrières et sablières

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 32000 629 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 8 août 2017 -

**Adoptée**

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question

## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

17-169

| Que la séance soit levée à 19 h 06

**Adoptée**

Saint-Nazaire, le 8 août 2017

Pierre-Yves Tremblay,  
Directeur général

Martin Sauvé,  
Maire